



Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 6. X. 1997 et de la publication
le 7. X. 1997
Maire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/09/97
DELIBERATION N° 97/09/234

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE VENDRE L'UNITE
FONCIERE DU TRITON.**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21,
L 2241-4, L 2241-2, L 2241-3 et L 2241-4,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1042 modifié par l'article 21 de la loi
de Finances n° 83-1126,

VU les avis des Domaines en date du 24/07/97,

VU les avis des Commissions Urbanisme-Environnement et Finances,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (3 contre : Mme QUAINQUARD, M. PICARD, Mme GREMILLON,
4 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN, M. GAUTHIER),

APPROUVE la cession de l'« unité foncière du Triton », d'une superficie de 20163 m²,
cadastrée AM 121, AM 122, AM 123, AM 124, AM 125, AM 126, AM 127, AM 128, AM
129, AM 130, AM 131, AM 132, AM 133, AM 135, AM 136, AM 137, AM 271, AM 272,
AM 435, AM 437, AM 439 et AM 464, AM 465 rue Raymond Poincaré, dans le cadre de la
reconversion du site et en vue de l'implantation d'une activité économique,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, l'ensemble des actes
afférents à cette affaire.

DIT que les recettes sont inscrites au B.P.97 fonction 0, S/fonction 01, nature 2111.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE

- 6 OCT. 1997

SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY





Direction des Services Fiscaux
de l'ESSONNE

Brigade Domaniale
Evaluations

21 bis, rue Féray
91108 CORBEIL-ESSONNES

Téléphone : 01.60.90.52.89
Fax : 01.60.90.52.04

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

NOUVEL AVIS DU DOMAINE

MAIRIE DE YERRES
ARRIVÉE DU COURRIER

28 JUIL. 1997

Service instructeur.....
Destinataires.....
.....
.....

Service consultant :

Commune de Yerres.

Objet :

Sur le projet de cession d'un bien immobilier situé à Yerres, lieudit "Le Triton".

Désignation de l'immeuble :

Parcelles cadastrées sections AM n° 121 à 133, AM n° 135 à 137, AM n° 271, 272, 435, 437, 439 et 465 formant une unité foncière de 1 ha 85 a et 13 ca.

Propriétaire :

Commune de Yerres.

Ancien avis : du 16 juin 1996 n° 96-574

Valeur vénale : 1.800.000 F tenant compte des frais de démolition.

Prix demandé par le propriétaire, après négociations :

/

Motifs de réévaluation :

Evaluation datant de plus d'un an.

Nouvel avis :

- 1) Evaluation en tenant compte de la situation actuelle
(Règlement National d'Urbanisme applicable)..... 2.776.000 F
- 2) Evaluation en tenant compte du classement de la parcelle au
futur POS (zone NDa pour 14.513 m² et UTa pour 4.000 m²) 2.725.000 F

Une marge de négociation de 10% pourra être appliquée.

Durée de validité de l'avis : un an.

A Corbeil-Essonnes, le 24 juillet 1997

*Pour le Directeur des Services Fiscaux,
et par délégation l'Inspecteur Principal.*


M^{me} F. LE MANCHEC



Direction des Services Fiscaux
de l'ESSONNE

Brigade Domaniale
Evaluations

21 bis, rue Féray
91108 CORBEIL-ESSONNES

☎ : 01.60.90.52.89

☎ : 01.60.90.52.04


DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS

NOUVEL AVIS DU DOMAINE

EPI N° 97-728

V/Réf. : Lettre du 7 juillet 1997

Enquêteur : M^{me} GARCIA M.T.

MAIRIE DE YERRES
ARRIVÉE DU COURRIER

28 JUIL. 1997

Service consultant :

La Commune de Yerres.

Service Instructeur...
Destinataires.....
.....
.....

Objet :

Sur le projet de cession d'un bien immobilier situé à Yerres, 1 avenue de l'Abbaye.

Désignation de l'immeuble :

Parcelle cadastrée section AM n° 464 pour 1.650 m².

Propriétaire :

La Commune de Yerres.

Ancien avis : du 06.06.1996 n° 96-577

Valeur vénale : 1.700.000 F (valeur libre).

Prix demandé par le propriétaire, après négociations :

/

Motifs de réévaluation :

Evaluation datant de plus d'un an.

Nouvel avis :

1.700.000 F (valeur libre d'occupation) avec marge de négociation de 10% possible.

Durée de validité de l'avis : un an.

A Corbeil-Essonnes, le 24 JUIL. 1997

Pour le Directeur des Services Fiscaux,
et par délégation l'Inspecteur.

M^{me} M. T. GARCIA



AM

SITE TRITON

SECTION



(Rivière)

Verres

Le Village de
Héberton

Rue

Raymond

Chemin

départemental

n° 94

(Déviation)